

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1196

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 11

À la première phrase de l'alinéa 74, supprimer le mot :

« individuelles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement supprime le mot « individuel » afin de ne pas restreindre le caractère des prestations attribuées par les instances régionales du conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants en matière d'action sociale.